

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1317

17 juin 2011

SOMMAIRE

Advent Tower (Luxembourg) S.à r.l.	63216	HPS Invest S.à r.l.	63191
Calvados SPF S.A.	63215	HPS Invest S.à r.l.	63190
Castworks Invest S.A.	63215	Industrial Technology Enterprise S.A.	63202
CI Opportunity	63215	International Seafood Holdings S.à r.l.	63191
Codema Sàrl	63170	International Yacht and Motor Charter Services S.A.	63202
Daming Soparfi S.à r.l.	63186	International Yacht and Motor Charter Services S.A.	63202
Devotic S.à r.l.	63185	Jacoby-Wampach S.à r.l.	63203
Dragon S.A.	63186	J. B. W. S.A.H.	63202
Drake Solutions S.à r.l.	63186	J. B. W. S.A.H.	63202
Driege Participations s.à r.l.	63186	KEV Germany INDUSTRIAL S.à r.l.	63203
Dynamic Charters S.A.	63187	KEV Germany INDUSTRIAL S.à r.l.	63203
Elismaco S.A.	63187	Komiton Holding S.A.	63191
El-Maxi S.A.	63187	Komiton S.A., société de gestion de patri- moine familial	63191
ENTREPRISE WOLWERT, Constructions Mécaniques et Métalliques S.à r.l.	63187	Le Manoir Anglais S.à r.l.	63203
Ergoshop Benelux S.à r.l.	63188	LSF5 Lux Investments S.à r.l.	63212
European Credit (Luxembourg) S.A.	63187	Lux-Top 50 SICAV	63211
Finance Solution Group S.A.	63188	Marc DECKER (anciennement REDELUX) Sàrl	63211
Finistère SPF S.A.	63188	Melk Finance S.A.	63211
Fipro Beteiligung S.A.	63188	Millennium Sicav	63211
Fixemer Luxembourg GmbH	63189	Multipa S.A.	63211
FN International	63189	Northstar Associates	63212
Food and Drink S.A.	63189	Northstar Associates	63212
Fricky S.A.	63188	Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l.	63212
Global Office Services S.à r.l.	63189	Ourasi S.à r.l.	63204
Golden Moon S.A.	63190	PRB Luxembourg S.à r.l.	63216
Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l.	63190	S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l.	63170
H Financial Group S.A.	63216		
Holding Laupraal S.A.	63190		
Home Invest Realisation S.à r.l.	63216		
HPS Invest S.à r.l.	63190		

Codema Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CODEMA SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011056546/12.

(110063228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NTD 92.200.913,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 133.867.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of February.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 133867 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary in Luxembourg, on the 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the number 2963 of 20 December 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 18 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1989 of 14 August 2008.

The meeting is opened with Mrs Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg in the chair.

The chairman designates as secretary Mr. Constantin Iscru, lawyer, and as scrutineer Mrs Patricia Sondhi, lawyer, both residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the committee;
- that the whole of the Company's share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary;
- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Full restatement of the articles of incorporation of the Company without amending the corporate purpose of the Company
2. Miscellaneous.

Sole resolution

The general meeting decides to fully restate the articles of association of the Company, without modifying its corporate purpose, so as to read as follows:

Art. 1. Name - Applicable law.

1.1 There is hereby established among the current owner of the Shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée under the name of S.A.C. PEI ASIA INVESTMENTS HOLDINGS II S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

1.2 The Company shall be governed by the Companies Law, as well as by the Articles of Incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in the Grand Duchy of Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in

any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may also borrow in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, debentures, certificates and other instruments convertible or not, without making a public issue thereof, or the use of financial derivatives or otherwise.

2.3 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the Board. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at ninety-two million two hundred thousand nine hundred thirteen New Taiwan dollars (NTD 92,200,913) represented by ninety-two million two hundred thousand nine hundred thirteen (92,200,913) Shares with a par value of one New Taiwan dollar (NTD 1) each. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

5.2 Subject to Article 10.1, the share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company will recognize only one holder per Share. Joint co-owners, if any, shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

6.2 The Shares may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given in a general meeting or by way of written resolutions by shareholders representing at least three quarters of the share capital and otherwise in accordance with these articles of incorporation. In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given in general meeting by shareholders representing at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse of such deceased shareholder.

6.3 The issue of securities by the Company shall be subject to any subscription rights in relation to capital contributions set forth in any Shareholders' Agreement that may exist.

Art. 7. Transferability of Interests.

7.1 Restrictions on Transfers of Interests.

A Shareholder may, without the Consent of the Company or any other Shareholder, Transfer all or any portion of its Interests to (i) one or more unrelated third party purchaser(s) on arm's length terms, subject to Article 7.3, 7.4, 7.5 and the terms of any Shareholders' Agreement that may exist, or (ii) an Affiliate pursuant to Article 7.2, and in such event, the other Shareholders shall cast their votes as shareholders of the Company in favor of such Transfer.

7.2 Transfers of Interests to Affiliates.

A Shareholder may, subject to Article 7.5, Transfer all but not less than all of its Interests to any of its Affiliates, provided that in case there exists a Shareholders' Agreement, the proposed transferee executes a deed of adherence agreeing to be bound by such Shareholders' Agreement and remains an Affiliate of the original transferor.

7.3 Effectiveness of Transfer.

A Transfer of Interests by any Shareholder shall not be effective unless and until (i) a notice of transfer shall have been filed with the Company, executed by both the transferor and proposed transferee, (ii) the transferee has executed and delivered to the Company a deed of adherence in case there exists a Shareholders' Agreement to be bound by such Shareholders' Agreement and (iii) the Company has registered such Transfer on the Register of Shares or Register of Subordinated Securities (as the case may be) of the Company. The Company shall not be obliged to register any purported Transfer of Interests by any Shareholder unless the applicable provisions of this Article 7 have been satisfied by the selling Shareholder and any purported Transfer of Interests in violation of the applicable provisions of this Article 7 shall be deemed void ab initio.

7.4 «Stapling» of Shares and Subordinated Securities.

A Transfer by any Shareholder of Shares shall be coupled with a proportionate Transfer by such Shareholder of Subordinated Securities (and vice versa) so that the ratio of Shares to Subordinated Securities held by such Shareholder before such Transfer shall equal the ratio of Shares to Subordinated Securities held by such Shareholder after such Transfer except for a Transfer pursuant to the Restructuring Option.

7.5 Restrictions on Transfers.

No Transfer of Interests shall occur if the Company determines that such Transfer would cause the Company, DutchCo or Cosmos Bank to violate any applicable legal or regulatory requirement. Any attempted Transfer in violation of this requirement shall be null and void ab initio and the purported transferee shall not be recognized by the Company as a Shareholder or holder of Subordinated Securities.

7.6 Drag-along and tag-along rights

The Shares shall be subject to any drag-along rights and tag-along rights set forth in any Shareholders' Agreement that may exist.

Art. 8. Management.

8.1 The Board.

8.1.1 The Company shall be managed by the Board, which shall be composed of at least one Class A Manager and one Class B Manager, who need not be shareholders of the Company. The Company may also have Class C Managers.

8.1.2. Unless required by law, altered pursuant to Article 9.3 or otherwise agreed by (i) SAC Shareholders holding a majority of the Shares then held by the SAC Shareholders and (ii) Non-SAC Shareholders holding a majority of the Shares then held by the Non-SAC Shareholders, the number of Managers of the Company shall be five.

8.1.3 (a) The Non-SAC Shareholders shall be entitled to nominate collectively two individuals to the Board (one as a Class B Manager and one as a Class C Manager) (each a "Non-SAC Nominee Manager"). The Non-SAC Shareholders shall select their nominees based on the relative number of Shares held by each Non-SAC Shareholder or by such other method as they may otherwise select by mutual agreement.

(b) The SAC Shareholders shall be entitled to nominate collectively three individuals to the Board (two as Class A Managers and one as a Class B Manager) (each a "SAC Nominee Manager" and, collectively with the Non-SAC Nominee Managers, the "Nominee Managers" or each individually, a "Nominee Manager").

(c) For the avoidance of doubt, a Person may be both a SAC Shareholder and a Non-SAC Shareholder. In such event, for purposes of these Articles of Incorporation, such Person shall be regarded as a SAC Shareholder solely with respect to those Shares and Subordinated Securities that cause such Person to be regarded as a SAC Shareholder and as a Non-SAC Shareholder solely with respect to those Shares and Subordinated Securities that cause such Person to be regarded as a Non-SAC Shareholder, and shall participate in any votes, consents or approvals under these Articles of Incorporation on that basis.

(d) The Company and, if applicable, each of the Shareholders shall cooperate to convene a general meeting of the Company for the purpose of electing such Nominee Managers to the Board and at which the Shareholders shall cast their votes as shareholder of the Company in favor of such Nominee Managers to be so elected. The SAC Shareholders and Non-SAC Shareholders will consult with each other in respect of the selection of each of their respective nominees, but the nominees will be chosen by the respective Nominating Groups subject to Article 8.7.

(e) The SAC Shareholders and the Non-SAC Shareholders shall be entitled at any time (with or without cause) to propose the removal of any of their respective Nominee Managers and to nominate a replacement for any of their respective Nominee Managers who (for any reason whatsoever) ceases to be a member of the Board, and in such event, the Company and the Shareholders shall take such action as is reasonably necessary to effectuate such removal or replacement (including, by casting their votes as shareholders of the Company). The Company may cause a Nominee Manager who is not a resident of Luxembourg to be removed if after consultation with the SAC Shareholders and the Non-SAC Shareholders, the Company provides reasonably detailed notice to the SAC Shareholders and the Non-SAC Shareholders that the relevant Nominee Manager has been, (i) failing to abide by any requirements reasonably established by the Company to ensure compliance with applicable jurisdictional qualifications for tax or regulatory purposes, or (ii) failing to attend in person a sufficient number of meetings in Luxembourg to ensure compliance with applicable jurisdictional requirements for tax or regulatory purposes reasonably required by the Company on a non-discriminatory basis among all Managers or (iii) failing to participate by proxy or telephonically in the meetings in which such Nominee Manager is unable to attend in person.

8.1.4 Except as otherwise expressly set forth in these Articles of Incorporation and applicable law, the Shareholders shall not have any rights to manage the business and affairs of the Company.

8.2 Rights and Duties of the Board.

8.2.1 The Company shall be managed by the Board. Except for any matters that are reserved for approval by shareholders under these Articles of Incorporation, under any Shareholders' Agreement that may exist or otherwise under applicable law, the Board will have the full, exclusive and complete right, power and discretion to operate, manage and control the business and affairs of the Company and to make all decisions affecting the Company's business and affairs, as deemed proper, convenient or advisable by the Board. The Board may establish from time to time internal rules and procedures for the operation of the Board and governance of the Company as the Board may, in its discretion, determine is necessary or appropriate.

8.2.2. The Board may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves,

but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

8.2.3 The Company will be bound in all circumstances towards third parties by the joint signatures of (i) a majority of the Class A Managers and (ii) one Class B Manager.

8.3 Procedure at meetings of the Board of Managers

8.3.1 The Board may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

8.3.2 The Board shall meet upon call by any two Managers at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board, or in the absence of a chairman, the Board may appoint another Manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

8.3.3 Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers at least 3 days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

8.3.4 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Manager as his, her or its proxy. A Manager may represent more than one of his, her or its colleagues.

8.3.5 Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.3.6 The Board can deliberate or act validly only if (i) at least a majority of the Managers is present (or otherwise participating) or represented by proxy at a meeting of the Board and (ii) at least a majority of the Class A Managers and one Class B Manager are present (or otherwise participating) or represented by proxy. Decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting; provided that the approval of at least a majority of the Class A Managers and one Class B Manager shall be required for all decisions.

8.3.7 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

8.3.8 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two Managers or by any Person duly appointed to that effect by the Board.

8.4 Liability - Indemnification.

8.4.1 The Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. The Managers are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

8.4.2 Indemnity - To the fullest extent permitted by applicable law, the Company will indemnify, pay, protect and hold harmless each Manager, any nominee, attorney-in-fact or agent acting on behalf of any Manager, each Shareholder and each Shareholder's members, partners, shareholders, affiliates, officers, directors, employees, agents and representatives (collectively, the «Indemnitees») from and against any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, judgments, costs, expenses and disbursements (including, without limitation, attorneys' costs and expenses) («Losses») which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnitee relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any acts or omissions on the part of the Company or on the part of the Indemnitee in the furtherance of the Company's business or in the discharge of such Indemnitee's duties with respect to the Company. An Indemnitee shall have the right to employ, at the expense of the Company, counsel of the Indemnitee's choice, which counsel shall be reasonably satisfactory to the Company, in any action, suit or proceeding against the Indemnitee relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any act or omission for which indemnification may be sought hereunder. Expenses reasonably incurred by an Indemnitee in connection with any action, suit or proceeding instituted or threatened against any Indemnitee relating to any matter that may be subject to a right of indemnification hereunder (including, without limitation, the defense, appeal and/or settlement of any such action, suit or proceeding and any investigation in connection therewith) shall be advanced by the Company prior to the final disposition thereof upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Indemnitee to repay such amount to the extent that it shall be determined ultimately that such Indemnitee is not entitled to be indemnified hereunder in respect of such matter.

8.4.3 No Indemnity for Fraud or Claims under any Shareholders' Agreement that may exist - An Indemnitee shall not be entitled to indemnification for (i) any portion of his/her/its Losses that are determined by a court of competent jurisdiction (after all appeals have been heard or waived, or the applicable time to raise such appeals has lapsed) to have resulted from such Indemnitee's fraud or willful misconduct or (ii) in the case of a claim by a Shareholder against another Shareholder alleging a material breach of any Shareholders' Agreement that may exist, any portion of his/her/its Losses that are determined by a court of competent jurisdiction (after all appeals have been heard or waived, or the applicable

time to raise such appeals has lapsed) to have resulted from a material breach of such Shareholders' Agreement. If an Indemnitee is determined to have committed a fraud or willful misconduct, such Indemnitee will reimburse all Losses of such Indemnitee that may have been advanced to such Indemnitee or paid by the Company on behalf of such Indemnitee under this Article 8.4. The undertaking given by the Indemnitee under Article 8.4.2 will include the reimbursement obligation under this Article 8.4.3.

8.4.4 Insurance - The Company may purchase policies for managers' and officers' insurance («M&O Insurance») on terms and conditions approved by the Board. The indemnity provided by this Article 8.4 shall in no event cover Losses to the extent they are actually paid or reimbursed by or under M&O Insurance or any other applicable insurance policy or arrangement carried by or on behalf of or in favor of an Indemnitee.

8.4.5 Rights Cumulative, Successors and Assigns - The indemnification rights contained in this Article 8.4 will be cumulative and in addition to any and all other rights, remedies and recourse to which an Indemnitee is entitled. The indemnification provided in this Article 8.4 will inure to the benefit of the heirs, successors, assignees and administrators of each Indemnitee.

8.4.6 Survival - The terms of this Article 8.4 shall survive the dissolution of the Company for any reason (but only with respect to events occurring during or prior to the time when the Company was fully existing).

8.5 Exculpation.

In the absence of fraud or willful misconduct, none of the Managers nor any nominee, attorney-in-fact or agent acting on behalf of such Manager shall be liable to any Shareholder or the Company (i) for any mistake in judgment of such Person, (ii) for any action or inaction taken or omitted to be taken in connection with the business of the Company or for any action taken or omitted to be taken by such Person which such Person was expressly permitted or required to take or omit pursuant to the Articles of Incorporation or (iii) for any loss due to the mistake, action, inaction, negligence, dishonesty, fraud or bad faith of any adviser or other agent retained by such Person. The Company may retain and consult with legal counsel, accountants or other advisers in respect of the Company's affairs and, except in respect of matters in which there is an actual conflict of interest, the Board shall be fully protected and justified in any action or inaction which is taken or omitted in good faith, in reliance upon and in accordance with the opinion or advice of such counsel, accountants or other advisers.

8.6 Expense Reimbursement - No Fees.

The Company shall reimburse each Manager for the reasonable out-of-pocket travel, lodging and other expenses incurred by such Manager in connection with the performance of such Manager's duties on behalf of the Company. Other than such expense reimbursement, the Managers shall not be entitled to receive any fee or other remuneration of any kind from the Company.

8.7 Nominee Requirements.

The Non-SAC Shareholders shall only nominate Nominee Managers for the Company who are residents of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 9. Shareholders' Meetings.

9.1 Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he, she or it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he, she or it holds or represents shares.

9.2 Subject to Article 10.1, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital.

9.3 Subject to Article 10.1, the amendment of the Articles of Incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 10. Rights and Obligations of the Shareholders.

10.1 Consent Rights of the Shareholders.

10.1.1 Subject to Article 10.1.2 and for so long as any Shareholder holds greater than five per cent (5%) of the Fully Diluted Shares, the Company shall not, and the Company shall (as the sole shareholder of DutchCo) cause DutchCo not to, except with the prior written approval of (x) SAC Shareholders holding a majority of the Shares held by all SAC Shareholders and (y) Non-SAC Shareholders holding a majority of the Shares held by all Non-SAC Shareholders:

(a) vary in any respect its Articles of Incorporation or other constitutional documents or the rights attaching to any of its Shares or Subordinated Securities or, in the case of DutchCo, the articles of incorporation or other constitutional documents or the rights attaching to any of the shares of DutchCo;

(b) increase the amount of its issued Subordinated Securities, its authorized or issued share capital or, grant any option or other interest (in the form of convertible securities or in any other form) over or in its share capital or effect any other reorganization of its share capital or any reclassification of the equity share capital;

(c) redeem or purchase any of its Shares or Subordinated Securities other than on a pro rata basis to holdings;

(d) transfer or agree to transfer (or grant any options over) any securities in DutchCo or in the case of DutchCo, Cosmos Bank other than pursuant to the terms of any Shareholders' Agreement that may exist;

(e) permit the registration (upon subscription or Transfer) of any Person as a member other than pursuant to a Transfer permitted under Article 7 or the terms of any Shareholders' Agreement that may exist;

(f) declare or pay any dividend on the Shares or any other distribution other than on a pro rata basis to shareholding, or make any payment on Subordinated Securities other than on a pro rata basis to holdings or make any distribution to any person other than to the Shareholders;

(g) engage in any business other than owning securities of DutchCo or Cosmos Bank;

(h) enter into any contract other than on arm's length terms with unrelated third parties provided that approval under this Article 10.1.1(h) is required to (i) make any loan or advance or provision of any credit or to give any guarantee in any rolling twelve (12) month period exceeding in aggregate one hundred thousand US Dollars (USD 100,000), in each case other than in the ordinary course of the Company's business consistent with past practice, and (ii) amend or terminate a material agreement to which it is a party, other than the Syndicated Loan Facility Agreement or any agreements ancillary thereto;

(i) make (or agree to make) any investment or acquire (or agree to acquire) any asset other than securities of DutchCo or Cosmos Bank by DutchCo, provided that additional securities of Cosmos Bank may be acquired without approval under this Article 10.1.1 only (i) consistent with any Shareholders' Agreement that may exist or (ii) for no consideration by the Company or DutchCo, such as pursuant to a share split or share dividend;

(j) incur (or agree to incur) any liability, whether actual or contingent, other than, on arms' length terms with unrelated third parties for the purpose of purchasing additional securities in Cosmos Bank in accordance with the conditions of the Notes, repurchasing or redeeming the Notes, distributing proceeds to the Shareholders, or in compliance with the Syndicated Loan Facility Agreement;

(k) pass any resolution for its winding up, administration or any other insolvency proceedings;

(l) form any Subsidiary (other than Subsidiaries of Cosmos Bank);

(m) incur any borrowing exceeding in aggregate one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) in any rolling twelve (12) month period or create (or permit to be created) any mortgage, charge, encumbrance or other security interest on any asset in whole or in part or any of its Shares or Subordinated Securities in the case of the Company or its shares in the case of DutchCo except in connection with liability permitted by clause (j) above;

(n) approve annual unaudited financial statements, if such approval is a matter reserved for shareholders under the law of the relevant jurisdiction;

(o) remove or change auditors; or

(p) initiate material litigation or arbitration proceedings or compromise or settle any material litigation or arbitration proceedings; provided that any litigation or arbitration proceeding in which the amount in controversy is less than one million US Dollars (USD 1,000,000) is agreed not to be material for this purpose.

10.1.2 Notwithstanding anything to the contrary contained in this Article 10.1 (including any express consent right above), a Shareholder's approval in accordance with this Article 10.1 shall not be required for (a) additional capital contributions pursuant to any Shareholders' Agreement that may exist, (b) matters as required in the Transaction Documents, (c) matters relating to the incorporation and continued valid existence of the Company and DutchCo or arising out of or in connection with the ordinary course of business of owning, operating and maintaining the Company or DutchCo in their respective jurisdictions of organization, including without limitation, retaining tax, audit, legal, financial, banking and other professional advisory services, insurance, indemnification and other arrangements incident thereto or (d) amounts not exceeding US\$300,000 in aggregate for the Company and DutchCo in any calendar year, it being agreed that all payments pursuant to clauses (c) and (d) shall be on arm's length terms and, except as set out in clause (c) of this sentence in respect of the SAC Shareholder, with unrelated third parties. After the costs and expenses relating to the Company and DutchCo have been paid, the Company can pay a dividend to the SAC Shareholders to pay the SAC Shareholders' expenses and administrative costs unless the payment of those expenses or administrative costs would, when aggregated with the amount of expenses or administrative costs, and amounts referred to in clause (d) of the previous sentence, incurred by the Company or DutchCo in any calendar year, exceed US\$300,000 in the aggregate.

10.1.3 Article 10.1.1(d) shall cease to be of further force or effect from and after such time as the Co-Investor ceases to hold Interests representing greater than ten per cent (10%) of the Fully Diluted Shares.

Art. 11. Financial Year - Annual Accounts.

11.1 The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

11.2 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 12. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law and Article 8.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

13.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 14. Miscellaneous.

14.1 All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

14.2 The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one or more of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

14.3 Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

14.4 The death or resignation of one or more Managers, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. Definitions. In the Articles of Incorporation, the following words and expressions shall have the meanings set out below:

«Affiliate» shall mean, with respect to a Person, any other Person that directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with the first Person. For the purposes of these Articles of Incorporation, «control» of a Person shall mean the power, directly or indirectly, either to (i) vote a majority of the securities having ordinary voting power for the election of managers or directors of such Person or (ii) direct or cause the direction of the management and policies of such Person, whether by contract or otherwise.

«Article» shall mean any article of the Articles of Incorporation.

«Articles of Incorporation» shall mean these Articles of Incorporation, as amended, supplemented or otherwise modified from time to time.

«Board» shall mean the board of managers of the Company from time to time.

«Companies Law» shall mean the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

«Co-Investor» shall mean LEHMAN BROTHERS COMMERCIAL CORPORATION ASIA LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of Hong Kong SAR, China.

«Company» shall have the meaning ascribed to such term in Article 1.1.

«Consent» shall mean the vote, approval or consent of a Person, as the case may be, to do the act or thing for which the vote, approval or consent is solicited, or the act of voting or granting such approval or consent, as the context may require.

«Cosmos Bank» shall mean COSMOS BANK, Taiwan, a company existing under the laws of the Republic of China.

«DutchCo» shall mean S.A.C. PEI TAIWAN HOLDINGS B.V., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Netherlands.

«Fully Diluted Shares» shall mean the total number of Shares that would be outstanding in the event all the convertible Subordinated Securities are converted.

«Fund» shall mean each of S.A.C. CAPITAL MANAGEMENT, L.P., a Delaware limited partnership; S.A.C. MULTI-STRATEGY FUND, L.P., a Delaware limited partnership; S.A.C. CAPITAL INTERNATIONAL, LTD., a Cayman Islands company; S.A.C. GLOBAL DIVERSIFIED FUND, LTD., a Cayman Islands company; S.A.C. MULTI-STRATEGY MASTER, L.P., a Cayman Islands limited partnership and S.A.C. PRIVATE EQUITY GP, L.P., a Cayman Islands limited partnership.

«Indemnities» shall have the meaning ascribed to such term in Article 8.4.2.

«Interests» shall mean the collective reference to Shares and Subordinated Securities.

«Losses» shall have the meaning ascribed to such term in Article 8.4.2.

«LuxCo I» shall mean S.A.C PEI ASIA INVESTMENTS HOLDINGS I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

«Manager» shall mean a member of the Board (gérant) from time to time.

«Marketable Securities» shall mean securities which are freely tradable on any Recognized Exchange, without restriction.

«M&O Insurance» shall have the meaning ascribed to such term in Article 8.4.4.

«Nominating Group» shall mean either the SAC-Shareholders, collectively, or the Non-SAC Shareholders, collectively.

«Nominee Manager» shall have the meaning ascribed to such term in Article 8.1.3.

«Non-SAC Nominee Manager» shall have the meaning ascribed to such term in Article 8.1.3.

«Non-SAC Shareholder» shall mean each of the Co-Investor and its Affiliates that are Shareholders, and any transferee of Shares or Subordinated Securities from a Non-SAC Shareholder, in each case for so long as such Person remains a Shareholder.

«Notes» shall mean any notes issued by the Company to the Co-Investor from time to time.

«Person» shall mean any individual, partnership, firm, company, corporation, trust, joint venture or association or any other legal entity or organization of whatever nature, and shall include any successor (by merger or otherwise) of such entity.

«Recognized Exchange» shall mean a generally recognized investment exchange or securities market.

«Register of Shares» shall mean the register of the Shares.

«Register of Subordinated Securities» shall mean the register of the Subordinated Securities.

«Restructuring Agreement» shall mean the restructuring agreement dated on or around January 31, 2011, between, among others, SAC Holdings, the Co-Investor and the Company.

«Restructuring Option» shall mean the option exercisable pursuant to the Call Option Agreement between LuxCo I and each Fund dated on or around January 31, 2011.

«SAC Holdings» shall mean SAC PEI together with LuxCo I.

«SAC Nominee Manager» shall have the meaning ascribed to such term in Article 8.1.3 (b)

«SAC PEI» shall mean S.A.C PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands.

«SAC Shareholder» shall mean each of SAC Holdings and its Affiliates that are Shareholders, and any transferee of Shares or Subordinated Securities from a SAC Shareholder, in each case for so long as such Person remains a Shareholder; provided that (i) the transferee of Shares pursuant to the Restructuring Option (and any subsequent transferees) shall be a Non-SAC Shareholder in respect of such Shares and (ii) the transferee of Subordinated Securities pursuant to the transactions contemplated by the Restructuring Agreement (and any subsequent transferee) shall be a Non-SAC Shareholder in respect of such Subordinated Securities (and any Shares into which such Subordinated Securities are converted).

«Shares» shall mean the ordinary shares having a par value of one New Taiwan dollar (NTD 1) each, in the capital of the Company.

«Shareholders» shall mean any person registered in the Register of Shares or Register of Subordinated Securities (as the case may be) of the Company from time to time, and initially includes the Co-Investor, SAC PEI and LuxCo I.

«Shareholders' Agreement» shall mean any written agreement entered into among all the Shareholders in respect of the Company.

«Subordinated Securities» shall mean any subordinated debt securities issued by the Company from time to time, including any preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates.

«Subsidiary» shall mean, with respect to any Person, any entity of which (i) a majority of the total voting power of shares of stock or equivalent ownership interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers, trustees or other members of the applicable governing body thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof, or (ii) if no such governing body exists at such entity, a majority of the total voting power of shares of stock or equivalent ownership interests of the entity is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof.

«Syndicated Loan Facility Agreement» shall mean the syndicated loan facility agreement dated December 21, 2007, among DutchCo, Bank of Taiwan and the other lenders named therein relating to a NT\$10,725,000,000 term loan facility, as amended, supplemented or modified from time to time.

«Transaction Documents» shall mean any subscription or ancillary agreement relating to the subscription by DutchCo of convertible preferred shares and mandatory convertible bonds of Cosmos Bank, any subscription or ancillary agreement relating to the subscription by SAC Holdings or the Co-Investor of Shares or Subordinated Securities, any agreement relating to the Notes.

«Transfer» shall mean a transfer, sale, assignation, hypothecation, pledge or other disposition, whether directly or indirectly.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en Français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de S.A.C. PEI Asia Investments Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, ayant son siège social aux 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133867 (la «Société»), constituée suivant acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2963 du 20 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1989 du 14 août 2008.

L'assemblée est ouverte, sous la présidence de M^e Carole Noblet, avocat, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M^e Constantin Iscru, avocat, résidant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Patricia Sondhi, avocat, résidant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau;

- que totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

- que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société sans pour autant en modifier l'objet social; et
2. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibérée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

Art. 1^{er}. Nom - Loi applicable.

1.1 Il est formé par les présents entre le propriétaire actuel des Parts Sociales ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de S.A.C. PEI ASIA INVESTMENTS HOLDINGS II S.à r.l. (ci-après la «Société»).

1.2 La Société sera régie par la Loi concernant les Sociétés Commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet Social.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

2.2 La Société peut également emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, sans pour autant procéder à une émission publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimée utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même commune pourra être décidé par décision du Conseil. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tout autre pays.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-douze millions deux cent mille neuf cent treize New Taiwan dollars (NTD 92.200.913) représenté par quatre-vingt-douze millions deux cent mille neuf cent treize (92.200.913) Parts Sociales d'une valeur d'un New Taiwan dollar (NTD 1) chacune. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

5.2 Sous réserve de l'Article 10.1, le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales, le cas échéant, sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.2 Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale ou par voie de résolutions circulaires par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et le cas échéant, en conformité avec les présents statuts. En cas de décès d'un associé, les Parts Sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Un tel consentement n'est pas requis lorsque les Parts Sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant de l'associé décédé.

6.3 L'émission des titres par la Société devra être soumise aux droits de souscription en relation avec les contributions au capital établies par un éventuel Pacte d'Associés.

Art. 7. Transmissibilité des Intérêts.

7.1 Restrictions de Transfert d'Intérêts

Un Associé peut, sans l'Accord de la Société ou de tout autre Associé, transférer tout ou partie de ses Intérêts à (i) un ou plusieurs tiers acquéreurs non-liés dans les conditions normales du marché, sous réserve des Articles 7.3, 7.4, 7.5, et les termes de tout éventuel Pacte d'Associés, ou (ii) un Affilié conformément à l'Article 7.2, et dans ce cas, les autres Associés voteront en tant qu'associés de la Société en faveur de ce Transfert.

7.2 Transferts d'Intérêts aux Affiliés.

Un Associé peut, sous réserve de l'Article 7.5, transférer la totalité mais pas moins que tous ses Intérêts à chacun de ses Affiliés, à condition que, dans la mesure où un Pacte d'Associés existe, le cessionnaire proposé signe un contrat d'adhésion par lequel il accepte d'être lié par ce Pacte d'Associés et reste un Affilié du cédant d'origine.

7.3 Effet du Transfert

Un Transfert d'Intérêts par tout Associé ne sera effectif que si et à partir du moment où (i) une notification de transfert aura été enregistrée auprès de la Société, signée par le cédant et le cessionnaire proposé, (ii) le cédant aura signé et remis à la Société un contrat d'adhésion par lequel il accepte d'être lié par le Pacte d'Associés s'il en existe un et (iii) la Société aura enregistré ce Transfert dans le Registre des Parts Sociales ou le Registre des Titres Subordonnés (le cas échéant) de la Société. La Société n'aura aucune obligation d'enregistrer un Transfert d'Intérêts envisagé par un Associé que si les conditions applicables de cet Article 7 ont été remplies par l'Associé cédant et tout Transfert d'Intérêts envisagé qui est en violation des dispositions applicables de cet Article 7, sera considéré comme nul ab initio.

7.4 «Jonction» des Parts Sociales et des Titres Subordonnés.

Un Transfert par un Associé de Parts Sociales sera associé à un Transfert proportionné par cet Associé de Titres Subordonnés (et vice versa) de sorte que le ratio des Parts Sociales et des Titres Subordonnés détenu par cet Associé avant ce Transfert soit égal au ratio des Parts Sociales et des Titres Subordonnés détenus par cet Associé après le Transfert sauf pour un Transfert conformément à l'Option de Restructuration.

7.5 Restrictions des Transferts

Aucun Transfert d'Intérêts ne se produira si la Société détermine que ce Transfert entraînerait pour la Société, DutchCo ou Cosmos Bank, la violation d'une exigence légale ou réglementaire. Toute tentative de Transfert en violation de cette exigence sera considérée comme nulle et non avenue ab initio et le prétendu cessionnaire ne sera pas reconnu par la Société comme un Associé ou détenteur des Titres Subordonnés.

7.6 Les Droits de sortie conjointe - droits de cession forcée.

Les Parts Sociales devront être soumises aux droits de sortie conjointe et droits de cession forcée établis par un éventuel Pacte d'Associés.

Art. 8. Gérance.

8.1 Le Conseil.

8.1.1 La Société est gérée par le Conseil composé d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, qui ne doivent pas nécessairement être associés de la Société. La Société peut aussi avoir des Gérants de Classe C.

8.1.2 A moins d'être soit requis légalement, soit modifié en vertu de l'Article 9.3, soit accepté par (i) les Associés SAC détenant une majorité des Parts Sociales qui seront détenues par les Associés SAC et (ii) les Associés Non-SAC détenant une majorité des Parts Sociales qui seront détenues par les Associés Non-SAC, le nombre des Gérants de la Société doit être de cinq.

8.1.3 (a) Les Associés Non-SAC auront le droit de proposer collectivement deux personnes physiques au Conseil (un en tant que Gérant de Classe B et un en tant que Gérant de Classe C) (chacun étant un «Gérant Désigné Non-SAC»). Les Associés Non-SAC devront sélectionner leurs candidats sur la base du nombre relatif des Parts Sociales détenues par chaque Associé Non-SAC ou par une autre méthode pouvant être sélectionnée d'un commun accord.

(b) Les Associés SAC auront le droit de proposer collectivement trois personnes physiques au Conseil (deux Gérants de Classe A et un Gérant de Classe B) (chacun étant un «Gérant Désigné SAC» et, collectivement avec les Gérants Désignés Non-SAC, les «Gérants Désignés» ou chacun individuellement un «Gérant Désigné»).

(c) Pour éviter tout doute, une Personne peut être à la fois un Associé SAC et un Associé Non-SAC. Dans ce cas, en ce qui concerne les présents Statuts, cette Personne sera considérée comme un Associé SAC uniquement à l'égard de ces Parts Sociales et Titres Subordonnés, ce qui entraînerait le fait pour cette Personne d'être considérée comme un Associé SAC et comme un Associé Non-SAC seulement à l'égard de ces Parts Sociales et Titres Subordonnés. Ce qui entraînerait également le fait pour cette Personne d'être considérée comme un Associé Non-SAC, et devra alors participer à tous les votes, accords et approbations dans le cadre des Statuts sur cette base.

(d) La Société et le cas échéant, chacun des Associés, collaboreront pour convoquer une assemblée générale de la Société afin d'élire les Gérants Désignés au Conseil et lors de cette assemblée, les Associés voteront en tant qu'associés de la Société en faveur des Gérants Désignés à élire. Les Associés SAC et les Associés Non-SAC se consulteront les uns les autres pour la sélection de chacun de leur candidat respectif, mais les candidats seront choisis par les Groupes Désignant respectifs sous réserve de l'Article 8.7.

(e) Les Associés SAC et les Associés Non-SAC auront à tout moment le droit (avec ou sans cause légitime) de proposer la révocation de leurs Gérants Désignés respectifs et de proposer le remplacement de ces Gérants Désignés qui (pour quelque raison que ce soit) cesseront d'être membres du Conseil, et dans ce cas, la Société ou les Associés, prendront les mesures adéquates pour effectuer leur révocation ou le remplacement (y compris en votant en tant qu'associés de la Société). La Société pourra provoquer la révocation de tout Gérant Désigné qui n'est pas un résident du Grand-Duché du Luxembourg, si, après consultation des Associés SAC et des Associés Non-SAC, la Société émet une notification raisonnablement détaillée aux Associés SAC et aux Associés Non-SAC indiquant que le Gérant Désigné concerné a (i) omis de se conformer à toute exigence raisonnablement établie par la Société afin d'assurer la conformité avec les règles juridictionnelles applicables concernant les questions fiscales ou réglementaires, (ii) omis de participer en personne à un nombre suffisant de réunions au Grand-Duché du Luxembourg afin d'assurer la conformité avec les exigences juridictionnelles applicables concernant les questions d'ordre fiscal ou réglementaire raisonnablement requises par la Société sur une base non-discriminatoire entre tous les Gérants ou (iii) omis de participer par procuration ou conférence téléphonique aux réunions auxquelles le Gérant Désigné ne peut participer en personne.

8.1.4 Sauf disposition contraire dans ces Statuts et la loi applicable, les Associés n'auront pas le droit de gérer les affaires de la Société.

8.2 Droits et Obligations du Conseil.

8.2.1 La Société est gérée par le Conseil. A part pour les affaires réservées à l'approbation des associés en vertu des présents Statuts, d'un éventuel Pacte d'Associés ou du droit applicable, le Conseil aura tout droit et pouvoir et toute discrétion pour gérer et contrôler les affaires de la Société et prendre toute décision affectant les affaires de la Société considérée comme appropriée, pratique ou recommandée par le Conseil. Le Conseil peut déterminer de temps à autre des règles ou procédures internes pour le fonctionnement du Conseil et la gestion de la Société si le Conseil le considère nécessaire ou approprié.

8.2.2. Le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

8.2.3 Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe (i) d'une majorité des Gérants de Classe A et (ii) d'un Gérant de Classe B.

8.3 Procédure durant les réunions du Conseil.

8.3.1. Le Conseil pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

8.3.2. Le Conseil se réunira sur convocation de deux Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le Conseil pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

8.3.3 Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins 3 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

8.3.4 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.3.5 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les Personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

8.3.6 Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) la majorité au moins des Gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du Conseil et (ii) au moins une majorité des Gérants de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents (ou participent autrement) ou représentés par procuration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion; à condition que l'approbation d'au moins la majorité des Gérants de Classe A et d'un Gérant de Classe B soit requise pour toute décision.

8.3.7 Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

8.3.8 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux Gérants ou par toute Personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil.

8.4 Responsabilité - Indemnisation

8.4.1 Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, les Gérants ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

8.4.2 Indemnisation - Dans la plus grande mesure autorisée par la loi, la Société indemnifiera, paiera, protégera tout Gérant, toute personne désignée, mandataire ou représentant agissant au nom du Gérant, tout Associé et tout membre associé, actionnaire, affilié, agent, gérant, employé ou représentant d'un Associé (ensemble les «Personnes Couvertes») de et contre des engagements, obligations, pertes, dommages, amendes, jugements, coûts, frais et dépenses (y compris sans limitation les coûts et frais d'avocats) (les «Pertes») qui seront imposés à, encourus par ou formulés contre la Personne Couverte en rapport avec ou résultant de, prétendus être liés à ou résulter de tout acte ou omission de la part de la Société ou de la part de la Personne Couverte pour la conduite des affaires de la Société ou pour l'exécution des devoirs de la Personne Couverte envers la Société. Toute Personne Couverte aura le droit d'employer, aux frais de la Société, un conseil au choix de la Personne Couverte qui sera raisonnablement satisfaisant à la Société, dans toute action en justice, procès ou poursuite contre la Personne Couverte relatifs à ou résultant de, ou prétendu être relatif à ou résulter de toute action ou omission pour laquelle une indemnisation pourra être demandée conformément à cet Article. Des frais raisonnablement encourus par une Personne Couverte en rapport avec toute action en justice, tout procès ou toute poursuite intentés ou menacés contre une Personne Couverte relatifs à tout sujet qui pourra être soumis à un droit d'indemnisation conformément à cet Article (y compris mais sans limitation, la défense, l'appel et/ou le règlement d'une telle action, d'un tel procès ou d'une telle poursuite et toute enquête en rapport avec cela) seront avancés par la Société avant la disposition finale de ceux-ci après réception d'un engagement par ou au nom de la Personne Couverte de repayer ce montant dans la mesure où il sera déterminé en fin de compte que la Personne Couverte n'a pas le droit d'être indemnisée en vertu de cet Article pour ce sujet.

8.4.3 Pas d'indemnisation pour Fraude ou Réclamations en vertu d'un éventuel Pacte d'Associés - Une Personne Couverte n'aura pas le droit d'être indemnisée pour (i) une partie de ses Pertes qui sera considérée par un tribunal de la juridiction compétente (après jugement ou renoncement à tout appel ou après l'expiration du délai d'appel) comme résultant d'une fraude ou faute intentionnelle de la Personne Couverte ou (ii) dans le cas d'une réclamation par un Associé à l'encontre d'un autre Associé alléguant une erreur substantielle d'un éventuel Pacte d'Associés, une partie de ses pertes déterminée par une juridiction compétente (après jugement ou renoncement à tout appel ou après l'expiration du délai d'appel) résultant d'une erreur substantielle du Pacte d'Associés. Si une Personne Couverte est considérée comme avoir commis une fraude ou une faute intentionnelle, cette Personne Couverte remboursera toutes les Pertes de cette Personne Couverte qui auraient pu être avancées à cette Personne ou payées par la Société au nom de cette Personne Couverte conformément à cet Article 8.4. L'engagement pris par la Personne Couverte dans le cadre de l'Article 8.4.2 comprendra l'obligation de remboursement conformément à cet Article 8.4.3.

8.4.4 Assurance - La Société pourra conclure des contrats d'assurance pour les gérants et cadres («Assurance de Gérants et Cadres») selon les termes et conditions approuvés par le Conseil. L'indemnisation prévue par cet Article 8.4 ne couvrira en aucun cas des Pertes dans la mesure où elles sont effectivement payées ou remboursées par ou dans le cadre d'une Assurance de Gérants et Cadres ou tout autre contrat d'assurance ou arrangement applicable fait par ou au nom de ou en faveur d'une Personne Couverte.

8.4.5 Droits cumulatifs, Successeurs et Cessionnaires - Les droits d'indemnisation contenus dans cet Article 8.4 seront cumulatifs et en plus de tous les autres droits et recours auxquels une Personne Couverte aura droit. L'indemnisation prévue à cet Article 8.4 entrera en vigueur au profit des héritiers, successeurs, cessionnaires et administrateurs de toute Personne Couverte.

8.4.6 Survie - Les termes de cet Article 8.4 survivront à la dissolution de la Société pour toute raison (mais seulement par rapport à des événements qui se sont produits durant ou antérieurs la période où la Société existait pleinement).

8.5 Disculpation.

En cas d'absence de fraude ou de faute intentionnelle, aucun des Gérants et aucune personne désignée, aucun mandataire ou représentant agissant au nom de ce Gérant ne sera tenu vis-à-vis de tout Associé ou la Société (i) de toute faute dans le jugement de cette Personne, (ii) de toute action ou inaction faite ou omise en rapport avec les affaires de la Société ou pour toute action faite ou omise d'être faite par cette Personne qui avait été expressément autorisée ou requise de faire ou omettre conformément aux Statuts ou (iii) de toute perte due à une faute, action, inaction, négligence, malhonnêteté, fraude ou mauvaise foi de tout conseiller ou autre agent engagé par cette Personne. La Société peut faire appel ou consulter un conseiller juridique, comptable ou un autre conseiller pour les affaires de la Société et, à part des sujets pour lesquels il y a un réel conflit d'intérêt, le Conseil sera entièrement protégé et justifié en toute action ou inaction qui est faite ou omise de bonne foi, en faisant confiance à, et en conformité avec l'opinion ou le conseil d'un tel conseiller juridique, comptable ou autre conseiller.

8.6 Remboursement de frais - Pas de frais

La Société remboursera chaque Gérant de tous les frais de voyage, hébergement et autres frais encourus par le Gérant en rapport avec l'exécution de ces obligations au nom de la Société. A part ce remboursement de frais, les Gérants n'auront pas droit à recevoir des honoraires ou autres rémunérations de toute sorte de la Société.

8.7 Les Exigences des Désignés

Chaque Gérant Désigné proposé pour la nomination conformément à l'Article 9.1.2, remplira toutes les obligations applicables à la qualification des membres du Conseil telles que spécifiées dans toute loi applicable ou tout règlement applicable notamment toute exigence de résidence. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Associés Non-SAC ne devront désigner que les Gérants Désignés de la Société résidant au Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 9. Assemblées des Associés.

9.1 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.2 Sous réserve de l'Article 10.1, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

9.3 Sous réserve de l'Article 10.1, les Statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Droits et Obligations des Associés.

10.1 Droits d'Approbation des Associés

10.1.1 Sous réserve de l'Article 10.1.2 et pour autant que tout Associé détienne plus de cinq pourcent (5%) des Parts Sociales Entièrement Diluées, la Société ne pourra pas, et la Société devra (en tant qu'associé unique de DutchCo) permettre à DutchCo de ne pas, sauf avec l'approbation écrite et préalable (x) des Associés SAC détenant une majorité des Parts Sociales détenues par tous les Associés SAC et (y) les Associés Non-SAC détenant une majorité des Parts Sociales détenues par tous les Associés Non-SAC:

(a) modifier de quelque sorte que ce soit ses Statuts ou autres documents de constitution ou les droits attachés à ses Parts Sociales ou Titres Subordonnés ou, en ce qui concerne DutchCo, les statuts ou autres documents de constitution ou les droits attachés à l'une des actions de DutchCo;

(b) augmenter le nombre de ses Titres Subordonnés émis ou le montant de son capital social autorisé ou souscrit ou, accorder toute option ou autre intérêt (dans la forme de titres convertibles ou sous toute autre forme) sur ou dans son capital social ou réaliser toute autre réorganisation de son capital social ou toute reclassification des capitaux propres;

(c) racheter ou acheter certaines de ses Parts Sociales ou Titres Subordonnés autrement qu'au pro rata des participations;

(d) transférer ou accepter de transférer (ou accordant toute option dessus) des titres de DutchCo ou en ce qui concerne DutchCo, Cosmos Bank autre que conformément aux termes d'un éventuel Pacte d'Associés;

(e) autoriser l'enregistrement (en cas de souscription ou Transfert) de toute Personne en tant que membre autre que conformément à un Transfert autorisé en vertu de l'Article 7 ou 8;

(f) déclarer ou payer tout dividende sur les Parts Sociales ou faire toute autre distribution autrement qu'au pro rata des participations, ou faire tout paiement en rapport avec des Titres Subordonnés autrement qu'au pro rata des participations ou faire toute distribution à toute personne autre que les Associés;

(g) prendre part à toute affaire autre que la détention de titres de DutchCo ou Cosmos Bank;

(h) signer tout contrat autrement que dans les conditions normales du marché avec des tiers non-liés à condition que l'approbation sous cet Article 10.1.1(h) soit requise pour (i) réaliser un prêt ou avance ou provision ou crédit ou pour donner une garantie tous les douze (12) mois, excédant dans son ensemble cent mille dollars US (USD 100.000), dans chaque cas autre que dans le cours normal des activités de la Société en conformité avec la pratique antérieure de la Société, et (ii) modifie ou met fin à un accord formel auquel elle est partie, autre que le Contrat de Prêt Syndiqué ou tout contrat accessoire;

(i) faire (ou accepter de faire) un investissement ou acquérir (ou accepter d'acquérir) des actifs autres que des titres de DutchCo ou de Cosmos Bank par DutchCo, à condition que les titres additionnels de Cosmos Bank puissent être acquis en vertu de l'Article 10.1.1 uniquement (i) de manière cohérente avec un éventuel Pacte d'Associés ou (ii) sans

considération pour la Société ou DutchCo, tel que conformément à une répartition de parts sociales ou répartition de dividendes;

(j) supporter (ou accepter de supporter toute responsabilité, réelle ou potentielle, autre que, dans les conditions normales du marché avec des tiers non-liés afin d'acquérir des titres supplémentaires dans Cosmos Bank conformément aux stipulations des Obligations, racheter ou rembourser les Obligations en distribuant les recettes aux Associés, ou en conformité avec le Contrat de Prêt Syndiqué;

(k) passer une résolution pour liquidation, gestion ou toute autre procédure de recouvrement;

(l) former une Filiale (autre que les Filiales de Cosmos Bank);

(m) supporter un emprunt excédant en totalité cent mille dollars US (USD 100.000) tous les douze (12) mois ou créer (ou permettre d'être créé) tout gage, charge, ou intérêt sur des actifs dans leur totalité ou en partie ou certaines de leurs Parts Sociales ou Titres Subordonnés en ce qui concerne la Société ou ses parts sociales en ce qui concerne DutchCo, excepté en ce qui concerne la responsabilité permise par la clause (j) ci-dessus;

(n) approuver les comptes annuels non audités, si cette approbation est une attribution réservée aux associés en vertu de la loi ou de la juridiction compétente;

(o) révoquer ou changer les auditeurs; ou

(p) entamer une action en justice ou une procédure d'arbitrage ou transiger ou régler toute action en justice ou procédure d'arbitrage; à condition que toute action en justice ou procédure d'arbitrage au sein de laquelle le montant en litige est inférieur à un million de dollars US (USD 1.000.000) soit accepté comme n'étant pas substantiel;

10.1.2 Sauf dispositions contraires dans cet Article 10.1 (y compris l'accord exprès ci-dessus), l'approbation d'un Associé conformément à cet Article 10.1 ne sera pas requise pour (a) des contributions supplémentaires au capital conformément à un éventuel Pacte d'Associés, (b) des sujets tels que requis dans les Documents de Transaction, (c) des sujets relatifs à la constitution et l'existence continue et valable de la Société et DutchCo, ou découlant de ou en rapport avec la marche ordinaire des affaires de détention, opération et maintenance de la Société ou DutchCo dans leurs juridictions de constitution respectives, y compris mais pas limité aux appels à des services fiscaux, comptables, juridiques, financiers, bancaires et autres services consultatifs professionnels, assurances, indemnisations et autres arrangements y attachés ou (d) des montants qui ne dépassent pas un montant total de trois cent mille dollars US (USD 300.000) par an pour la Société et DutchCo sur une année civile, il est convenu que tous les paiements conformément aux clauses (c) et (d) devront être d'une durée respectable et, excepté ce qui est établi à la clause (c) de cette phrase à l'égard de l'Associé SAC, avec des tiers non-liés. Après que les frais et dépenses relatifs à la Société aient été payés, la Société peut payer un dividende aux Associés SAC afin de payer les dépenses et frais administratifs des Associés SAC à moins que le paiement de ces dépenses ou frais administratifs, quand ajoutés au montant des dépenses et frais administratifs, et montants mentionnés à la clause (d) de la précédente phrase, supportés par la Société ou DutchCo sur une année civile, excèdent trois cent mille dollars US (USD 300.000) dans leur ensemble.

10.1.3 L'Article 10.1.1(d) devra cesser d'être en vigueur lorsque le Co-Investisseur cessera de détenir des Intérêts représentant plus de dix pour cent (10%) des Parts Sociales Entièrement Diluées.

Art. 11. Année Sociale - Comptes annuels.

11.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 12. Répartition des Profits. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi et l'Article 9.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

13.2 L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 14. Divers.

14.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi concernant les Sociétés Commerciales.

14.2 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

14.3 Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

14.4 Le décès ou la démission d'un ou de plusieurs Gérants, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Définitions. Dans ces Statuts, les mots et expressions suivants auront les sens suivants:

«Accord» désigne le vote, l'approbation ou l'accord d'une Personne, le cas échéant, de faire la chose pour laquelle le vote, l'approbation ou l'accord est sollicité ou l'acte de vote ou l'octroi de cet approbation ou accord, selon le contexte.

«Affilié» signifie, par rapport à toute Personne spécifique, toute Personne qui est directement ou indirectement contrôlée ou sous le contrôle commun avec cette première Personne. Pour les besoins de ces Statuts, «Contrôle» d'une Personne signifie le pouvoir direct ou indirect de soit (i) voter une majorité des sûretés ayant un pouvoir de vote ordinaire pour l'élection des gérants ou administrateurs de cette Personne, soit (ii) diriger ou influencer la direction de la gestion et des principes de cette Personne, que ce soit par un contrat ou autrement.

«Article» désigne tout article des Statuts.

«Associé» désigne toute personne inscrite dans le Registre des Parts Sociales ou dans le Registre des Titres Subordonnés (le cas échéant) de la Société de temps à autre, et comprend initialement le Co-Investisseur, SAC PEI et LuxCo I.

«Associés Non-SAC» désigne chaque Co-Investisseur et ses Affiliés qui sont Associés, et tout cessionnaire de Parts Sociales ou Titres Subordonnés provenant d'un Associé Non-SAC, à chaque fois qu'une telle Personne reste un Associé.

«Associé SAC» désigne chaque SAC Holdings et ses Affiliés qui sont Associés, et tout cessionnaire de Parts Sociales ou de Titres Subordonnés de la part d'un Associé SAC, dans chaque cas où la Personne reste un Associé; à condition que (i) le cessionnaire des Parts Sociales conformément à l'Option de Restructuration (et tous cessionnaires ultérieurs) soit un Associé Non-SAC à l'égard des Parts Sociales et (ii) le cessionnaire de Titres Subordonnés conformément aux transactions envisagées par le Contrat de Restructuration (et tout cessionnaire ultérieur) soit un Associé Non-SAC à l'égard des Titres Subordonnés (et les Parts Sociales qui ont fait l'objet de conversion des Titres Subordonnés).

«Assurance de Gérants et Cadres» a la signification décrite à l'Article 8.4.4.

«Co-Investisseur» désigne LEHMAN BROTHERS COMMERCIAL CORPORATION ASIA LIMITED, une société constituée et existante selon le droit de Hong Kong SAR, Chine.

«Conseil» désigne le conseil de gérance de la Société de temps à autre.

«Contrat de Prêt Syndiqué» désigne le contrat de prêt syndiqué daté du 21 décembre 2007, conclu entre DutchCo, Bank of Taiwan et les autres prêteurs susmentionnés relativement à un prêt à terme, tel que modifié ou complété quelque fois.

«Contrat de Restructuration» désigne le contrat de restructuration daté du ou approximativement au 31 janvier 2011 entre, notamment, SAC Holdings, le Co-Investisseur et la Société.

«Cosmos Bank» désigne Cosmos BANK, Taïwan, une société régie par le droit de la République de Chine.

«Documents de Transaction» désigne tout contrat de souscription et les contrats accessoires par rapport à la souscription par DutchCo d'actions préférentielles convertibles et d'obligations convertibles de Cosmos Bank, tout contrat de souscription ou contrat accessoire par rapport à la souscription par SAC Holdings ou le Co-Investisseur de Parts Sociales ou Titres Subordonnés et tout contrat relatif aux Obligations.

«DutchCo» désigne S.A.C. PEI TAIWAN HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit des Pays-Bas.

«Marché Reconnu» désigne un marché d'investissement généralement reconnu ou des titres de marché.

«Filiale» désigne par rapport à toute Personne, une entité dont (i) une majorité du pouvoir de vote total des actions ou autres participations ayant le droit (sans tenir compte de l'occurrence ou toute contingence) de voter à l'élection des administrateurs, gérants, fidéicommissaires ou autres membres de l'organe de direction applicable est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou par une ou plusieurs des autres Filiales de cette Personne ou une combinaison des deux, ou (ii) s'il n'existe pas un tel organe de direction de cette entité, une majorité du pouvoir de vote total des actions ou autres participations de cette entité est à ce moment détenue ou contrôlée par cette Personne ou par une ou plusieurs Filiales de cette Personne ou une combinaison des deux.

«Fond» désigne chaque S.A.C. CAPITAL MANAGEMENT, L.P., un limited partnership du Delaware; S.A.C. MULTI-STRATEGY FUND, L.P., un limited partnership du Delaware; S.A.C. CAPITAL INTERNATIONAL, Ltd., une société des Iles Caïmans; S.A.C. GLOBAL DIVERSIFIED FUND, Ltd., une société des Iles Caïmans; S.A.C. MULTI-STRATEGY MASTER, L.P., un limited partnership des Iles Caïmans et S.A.C. PRIVATE EQUITY GP, L.P., un limited partnership des Iles Caïmans.

«Gérant» désigne tout membre du Conseil de temps à autre.

«Gérant Désigné» a la signification décrite à l'Article 8.1.3.

«Gérant Désigné SAC» a la signification décrite à l'Article 8.1.3.

«Gérant Désigné Non SAC» a la signification décrite à l'Article 8.1.3.

«Groupe Désignant» désigne les Associés SAC collectivement, ou les Non-Associés SAC, collectivement.

«Intérêts» désigne la référence collective à des Parts Sociales et des Titres Subordonnés.

«Loi concernant les Sociétés Commerciales» désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«LuxCo I» désigne S.A.C PEI ASIA INVESTMENTS HOLDINGS I S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg.

«Obligations» désigne toutes obligations émises par la Société au Co-Investisseur de temps à autre.

«Option de Restructuration» désigne l'option exerçable conformément au Contrat d'Option entre LuxCo I et chaque Fond daté du ou approximativement au 31 janvier 2011.

«Parts Sociales Entièrement Diluées» désigne le nombre total de Parts Sociales qui seront en émission au cas où tous les Titres Subordonnés sont convertis.

«Personne» désigne tout individu, association, entreprise, société, fidéicommissaire, joint-venture ou autre entité juridique ou organisation de quelque nature que ce soit, y compris tout successeur (par fusion ou autrement) d'une telle entité.

«Personnes Couvertes» a la signification décrite à l'Article 8.4.2.

«Pertes» a la signification décrite à l'Article 8.4.2.

«Registre de Parts Sociales» désigne le registre des Parts Sociales.

«Registre de Titres Subordonnés» désigne le registre des Titres Subordonnés.

«SAC Holdings» désigne SAC PEI et LuxCo I conjointement.

«SAC PEI» désigne S.A.C PRIVATE EQUITY INVESTORS, L.P., un limited partnership constitué et existant selon le droit des Iles Caïmans.

«Société» a la signification décrite à l'Article 1.1.

«Statuts» désigne les présents Statuts, tels que modifiés, complétés ou autrement changés de temps à autre.

«Titres de Placement» désigne les titres qui sont librement négociables sur tout Marché Reconnu, sans restriction.

«Titres Subordonnés» désigne tout titre de dette subordonné émis par la Société de temps à autre, y compris tout preferred equity certificate et tout convertible preferred equity certificate.

«Transfert» désigne un transfert, une vente, une cession, un nantissement, un gage ou toute autre aliénation de façon directe ou indirecte.

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Noblet, Iscru, Sondhi, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2011. Relation: EAC/2011/2233. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011039878/884.

(110044869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Devotic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 17, rue Milbich.

R.C.S. Luxembourg B 92.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056552/10.

(110063027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Daming Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 4, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 131.371.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011056548/15.

(110063266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Dragon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056553/10.

(110063070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Drake Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.031.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

DRAKE SOLUTIONS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011056554/15.

(110063337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Driege Participations s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DRIEGE PARTICIPATIONS s.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011056555/12.

(110063229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Dynamic Charters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 75.754.

Les Comptes Annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056557/10.

(110063295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

El-Maxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 122.271.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour El-Maxi SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011056558/12.

(110063252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

European Credit (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.192.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Credit (Luxembourg) S.A.

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011056559/12.

(110063260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Elismaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056560/10.

(110063048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

ENTREPRISE WOLWERT, Constructions Mécaniques et Métalliques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 53, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 28.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ENTREPRISE WOLWERT, Constructions Mécaniques et Métalliques SARL*
FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011056561/13.

(110063247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Ergoshop Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 31.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ERGOSHOP BENELUX SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011056562/12.

(110063236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Fricky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.861.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011056566/11.

(110063557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Finance Solution Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056569/10.

(110063051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056571/10.

(110063024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Finistère SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.369.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen le 21/04/2011.
Pour *FINISTERE SPF S.A.*
J. REUTER

Référence de publication: 2011056570/12.

(110063216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Fixemer Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 21, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 95.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056572/10.

(110063040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

FN International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 10.380.

Une déclaration concernant la non-application des dispositions de l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002 relatives au contenu, au contrôle ainsi qu'à la publication des comptes annuels au 31 décembre 2010 des sociétés luxembourgeoises a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FN INTERNATIONAL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011056573/16.

(110063447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Food and Drink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056574/10.

(110063047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Global Office Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 145.854.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056576/11.

(110063562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Golden Moon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 137.028.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056578/10.

(110063482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 143.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE OMEGA ASSURANCES & FINANCE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011056579/12.

(110063253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Holding Laupraal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056581/10.

(110063033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

HPS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011056582/11.

(110063306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

HPS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011056583/11.

(110063307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

HPS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 127.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2011056584/11.

(110063308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

International Seafood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 147.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL SEAFOOD HOLDINGS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011056585/12.

(110063030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

**Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Komiton Holding S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 35.146.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Komiton Holding S.A.", a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 35.146), incorporated by a notarial deed on October 17, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 124 of March 13, 1991. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on November 5, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1298 of December 5, 2003.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Giacomo DI BARI, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

2. Subsequent amendment of Article 3 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

" **Art. 3.** The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

3. Change of the company's name from "KOMITON HOLDING S.A." into "KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial"

4. Subsequent amendment of Article 1 to be read as follows: "There exists a corporation (société anonyme) under the name of "KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial".

5. Addition of a new paragraph to Article 6 as follows:

"The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph."

6. Amendment of Article 22 so as to reflect the following terms: "The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

7. Complete restatement of the Articles of Incorporation in order to adapt them to the decisions mentioned in the present agenda as well as to all amendments of the Law on Commercial companies and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF").

Art. 1. There exists a corporation (société anonyme) under the name of "KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial".

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-seven thousand one hundred and eighty-four point zero two hundred and eighty-seven euro (EUR 37,184.0287) divided into one thousand five hundred (1,500) shares fully paid up without par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Art. 4. The corporation shall be managed by the Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder, the composition of the Board

of Director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the Board of Directors.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, the directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors. In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first day of April and shall end on the last day of March of the next year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the twenty-ninth day of June of each year, at noon. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders who wish to attend the general meeting must deposit their shares five (5) days before the date fixed therefore. Each shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

8. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a Family Private Assets Management Company ("SPF") as defined by the Law of May, 11, 2007.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 3 of the Articles of incorporation relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

" **Art. 3.** The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the name of the company from "Komiton Holding S.A." into "Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial" and to amend consequently the Article 1 of the Articles of incorporation as follows:

"There exists a corporation (société anonyme) under the name of "Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial"."

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to add a new paragraph to Article 6 of the Articles of incorporation as follows:

"The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 22 to be read as follows:

"The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary".

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to remodel completely the Articles of Incorporation in order to adapt them to the resolutions as well as to all amendments of the Law on Commercial companies and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF").

Art. 1. There exists a corporation (société anonyme) under the name of "KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial".

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a "société de gestion de patrimoine familial" ("SPF").

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-seven thousand one hundred and eighty-four point zero two hundred and eighty-seven euro (EUR 37,184.0287) divided into one thousand five hundred (1,500) shares fully paid up without par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Art. 4. The corporation shall be managed by the Board of Directors composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder, the composition of the Board of Director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the Board of Directors.

The Board of Directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, the directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors. In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders. They shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by the general meeting of shareholders.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first day of April and shall end on the last day of March of the next year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the twenty-ninth day of June of each year, at noon. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders who wish to attend the general meeting must deposit their shares five (5) days before the date fixed therefore. Each shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the Law of May 11, 2007 on Family Private Assets Management Company ("SPF") shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Komiton Holding S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 35146) constituée suivant acte notarié en date du 17 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 13 mars 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1298 du 5 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giacomo DI BARI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit: l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

Art. 3. "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de la dénomination de la société de "KOMITON HOLDING S.A." en "KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial".

4. Modification subséquente de l'Article 1^{er} de statuts qui se lira comme suit: "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial".

5. Ajout d'un nouvel alinéa à l'Article 6 des statuts comme suit: "La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

6. Modification de l'Article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

7. Refonte complète des statuts de manière à les adapter aux points à l'ordre du jour, ainsi qu'à toutes les modifications relatives à la loi sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 37.184,0287) divisé en mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 30 mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 29 juin de chaque année à midi à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

8. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société de "KOMITON HOLDING S.A." en "KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial" et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts qui se lira comme suit:

"Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial"."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 6 des statuts comme suit:

"La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe."

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de manière à les adapter aux résolutions prises, ainsi qu'à toutes les modifications relatives à la loi sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 1^{er} . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de KOMITON S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro deux cent quatre-vingt-sept euros (EUR 37.184,0287) divisé en mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 30 mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 29 juin de chaque année à midi à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, C. COULON-RACOT, G. DI BARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/296. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011040410/572.

(110045041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Industrial Technology Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056586/10.

(110063050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056587/10.

(110063290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

International Yacht and Motor Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 65.121.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056588/10.

(110063293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

J. B. W. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 112, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 31.487.

Les Comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen le 21/04/2011.

Pour J.B.W. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2011056589/12.

(110063222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

J. B. W. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 112, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 31.487.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen le 21/04/2011.

Pour J.B.W. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2011056590/12.

(110063226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Jacoby-Wampach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 13, Porte des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 65.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACOBY-WAMPACH SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011056591/12.

(110063239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

KEV Germany INDUSTRIAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.838.

Les comptes annuels au 30/06/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

Polixeny Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2011056597/12.

(110063263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

KEV Germany INDUSTRIAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.838.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/04/2011.

Polixeny Kotoula / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2011056598/12.

(110063265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Le Manoir Anglais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011056600/11.

(110063575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Ourasi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.977.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth day of March
Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Sandrine VIGANO, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on March 22, 2011.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Ourasi S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125 -EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty five euro (125.-EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500-EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1400.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint Lux Business Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Mme Sandrine VIGANO, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 22 mars 2011

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Ourasi S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété

que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12,500-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt cinq euros (125,-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR).

Le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1400.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société Lux Business Management S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. LAC/2011/14621. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): pd. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011047485/379.

(110053215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le notaire TOM METZLER

Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2011056605/11.

(110063105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Marc DECKER (anciennement REDELUX) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Marc DECKER (anciennement REDELUX) SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011056606/12.

(110063241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Melk Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056608/10.

(110063046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Multipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 92.029.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056609/10.

(110063476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Millennium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Millennium Sicav
Caceis Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011056607/12.

(110063259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Northstar Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011056610/13.

(110063569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Northstar Associates, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011056611/13.

(110063570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 27.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056612/10.

(110063402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.489.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 4 April 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF5 Lux Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.058, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2210 of 10 September 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 1 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,496,375 (one million four hundred ninety-six thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 7,375 (seven thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,489,000 (one million four hundred eighty-nine thousand euro) by the cancellation of 59 (fifty-nine) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,496,375 (one million four hundred ninety-six thousand three hundred seventy-five euro), represented by 11,971 (eleven thousand nine hundred seventy-one) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 7,375 (seven thousand three hundred seventy-five euro)

to an amount of EUR 1,489,000 (one million four hundred eighty-nine thousand euro), represented by 11,912 (eleven thousand nine hundred twelve) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each,

by way of the cancellation of 59 (fifty-nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 7,375 (seven thousand three hundred seventy-five euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 11,912 (eleven thousand nine hundred twelve) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,489,000 (one million four hundred eighty-nine thousand euro), represented by 11,912 (eleven thousand nine hundred twelve) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer and employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son

adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 avril 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 Lux Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.058, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2210 du 10 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 1 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 1.496.375 (un million quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 7.375 (sept mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 1.489.000 (un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille euros) par voie d'annulation de 59 (cinquante-neuf) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.496.375 (un million quatre cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 11.971 (onze mille neuf cent soixante-et-onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par le biais d'une réduction de EUR 7.375 (sept mille trois cent soixante-quinze euros)

à un montant de EUR 1.489.000 (un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille euros), représenté par 11.912 (onze mille neuf cent douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

par voie d'annulation de 59 (cinquante-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 7.375 (sept mille trois cent soixante-quinze euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 11.912 (onze mille neuf cent douze) parts sociales ordinaires.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.489.000 (un million quatre cent quatre-vingt-neuf mille euros), représenté par 11.912 (onze mille neuf cent douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. LAC/2011/16583. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050422/134.

(110056789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Calvados SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.364.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen le 21/04/2011.

Pour CALVADOS SPF S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2011056540/12.

(110063217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Castworks Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASTWORKS INVEST S.A.

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011056542/12.

(110063028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

CI Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.433.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

CI Opportunity

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011056545/15.

(110063333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Advent Tower (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 157.821.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050842/10.

(110056869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 avril 2011 entre PR Beverages Ltd, ayant son siège social au Kilnagleary, Carrigaline, County Cork, Irlande, immatriculée sous le numéro 431944 avec le RCS Irlande et PBG Midwest Holdings S.à r.l., domicilié à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 108456 avec le RCS Luxembourg les 1,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- PBG Midwest Holdings S.à r.l. domicilié à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 108456 avec le RCS Luxembourg détient 1,000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 50.-chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRB Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011056095/18.

(110062404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

H Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.174.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 avril 2011.**Résolutions*

1. L'assemblée décide de révoquer la société BCCB INCORPORATED LIMITED de son poste de commissaire aux comptes et de nommer en remplacement la société JAWER CONSULTING SA ayant son siège au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011055729/13.

(110062468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Home Invest Realisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7556 Mersch, 9, place Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 101.515.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.04.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011055741/12.

(110062728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.